

OBJET : Délégation de service public – Gestion de l'ARTEA
Désignation des membres du Comité de suivi 2022 / 2027 – Modification de l'arrêté n° 478-2022 du 30/09/2022

ARRETE N° 98-2026

Nous, Nicolas BOULAND,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2143-4,
VU la délibération n° 13-VI du 22 septembre 2022 désignant la société « ALG » comme délégataire en charge de l'ARTEA,
VU l'article 45 du cahier des charges de délégation de service public portant modalités de désignation des membres du comité de suivi,
VU l'arrêté n°478-2022 du 30 septembre 2022 designant les membres représentant du comité de suivi,
CONSIDERANT qu'il convient, à la suite de l'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026, de mettre à jour les représentant du comité de suivi,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté n° n°478-2022 du 30 septembre 2022 est modifié comme suit :
Sont nommés membres du comité de pilotage :

EN QUALITE DE REPRESENTANTS DU FERMIER	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DES USAGERS
M. Thierry BISKUP M. Gérard PRESSOIR M. Eric BERTHET	M. Pierre PARIAUD Mme Thérèse BONIS Madame Pauline MONNET	Mme Michèle CAZARELLY M. Gérard GONZALES

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 45 du cahier des charges de délégation de service public, ce comité de suivi se réunit 3 fois par an sur convocation du maire, président de droit. Il se réunit obligatoirement dans le mois suivant la remise par le fermier du compte rendu annuel.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 24 avril 2026.

Le Maire,

Nicolas BOULAND

